

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 11-03-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

ORDRE DU JOUR

- Approbation PV 71
- Approbation du compte de gestion 2023
- Approbation compte administratif 2023
- Affectation des résultats de l'exercice 2023
- Approbation du budget prévisionnel 2024
- Contrat de travail de la Directrice d'exploitation
- Attestation d'agrément pour le personnel de Tellure
- Licence 4 : Formation du personnel
- Etude d'impact pour Tellure
- Points divers

REÇU A LA PRÉFECTURE

15 AVR. 2024

DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR DE L'EPIC « OFFICE DE TOURISME DU VAL D'ARGENT »

Séance du 11/03/2024

Membres votants titulaires représentant la Communauté de Communes du Val d'Argent :
Gaëlle SKOCIBUSIC, Jean-Luc FRECHARD, Denis PETIT, Jean-Marc BURRUS, Régine ORSATI, Louis BERGER

Membres délégués suppléants représentant la Communauté de Communes du Val d'Argent :
Nathalie ROUSSEL, Noëlle HESTIN, Thomas GOETTELMMANN, Maud PETITDEMANGE, Rémy VOINSON, Gérard FREITAG

Membres représentants titulaires des socio-professionnels :
Jean-Louis BORMANN, Guillaume RUCH, Thomas BELLICAM, Séverine KIEFFEL, Gérard DELACOTE

Membres représentants suppléants des socio-professionnels :
Armelle WILLEMIN, Joseph GAUTHIER, Roland QUINCIEU, Jean-Claude GALMICHE, Catherine MALECKI

Participent aux délibérations :

6 membres élus communautaires :

Gaëlle SKOCIBUSIC, Régine ORSATI, Louis BERGER, Gérard FREITAG, Jean-Marc BURRUS, Denis PETIT

5 membres issus du secteur socio-professionnel :

Guillaume RUCH, Roland QUINCIEU, Joseph GAUTHIER, Séverine KIEFFEL, Jean-Louis BORMANN

Excusés :

Noëlle HESTIN, Armelle WILLEMIN, Thomas BELLICAM, Jean-Claude GALMICHE, Nathalie ROUSSEL, Jean-Luc FRECHARD, Catherine MALECKI, Gérard DELACOTE

Secrétaire de séance : Mathias KELCHE

Gaëlle SKOCIBUSIC, Présidente de l'OTVA, prend la parole et souhaite la bienvenue aux membres présents.

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 11-03-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

POINT EP17/2024

APPROBATION DU PV 71 du 29/01/2024

La Présidente propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le PV 71 du 29/01/2024 à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le Directeur.

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 11/04/2024

Le Directeur.



REÇU A LA PRÉFECTURE

15 AVR. 2024

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 11-03-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

POINT EP18/2024

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

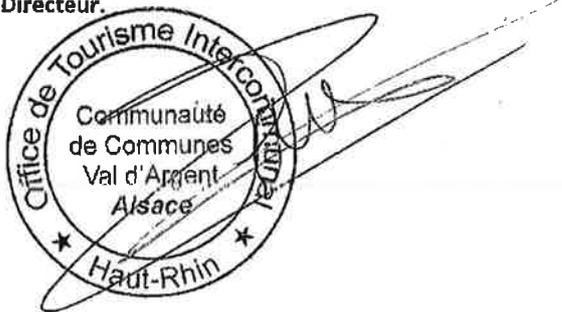
La Présidente présente les résultats du compte de gestion du trésorier qui sont identiques au compte administratif 2023.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **CONSIDERANT** qu'il n'y a aucune objection à faire, **DECLARE** que les comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part

Pour extrait conforme,
Le Directeur.

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 11/04/2024

Le Directeur.



REÇU A LA PRÉFECTURE

15 AVR. 2024

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 11-03-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

POINT EP19/2024

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

La Présidente présente le compte administratif 2023 défini comme suit :

Section d'investissement	
Recettes	13 490,07 €
Dépenses	18 375,29 €
Résultat de l'exercice	4 885,22 €
Reprise antérieure	33 452,41 €
Résultats de clôture	28 567,19 €
Section d'exploitation	
Recettes	781 477,84 €
Dépenses	893 359,97 €
Résultat de l'exercice	- 111 882,13 €
Reprise antérieure	203 832,40 €
Résultats de clôture	91 950,27 €
Balance générale	120 517,46 €

Le résultat de l'exercice est négatif car plusieurs nouvelles dépenses sont intervenues en cours d'année. Par ailleurs, la subvention versée par la Communauté de Communes s'est élevée à 83 110 euros.

La Présidente avant de sortir de la salle de réunion passe la main à Denis PETIT pour procéder au vote du compte administratif 2023.

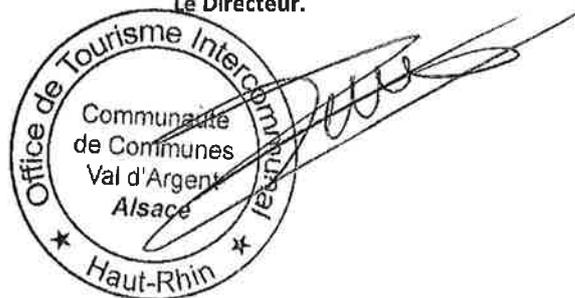
Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **ARRETE à l'unanimité** les résultats définitifs tels que définis ci-dessus.

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 11/04/2024

Le Directeur



Pour extrait conforme,
Le Directeur.



REÇU A LA PRÉFECTURE

15 AVR. 2024

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 11-03-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

POINT EP20/2024

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice	-111 882.13
B Résultats antérieurs reportés	203 832.40
C Résultat à affecter (A+B)	91 950.27

D Solde d'exécution d'investissement

D001 (besoin de financement)	0.00
R001 (excédent de financement)	28 567.19

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement	0.00
Excédent de financement	0.00
F Besoin de financement (D+E)	0.00

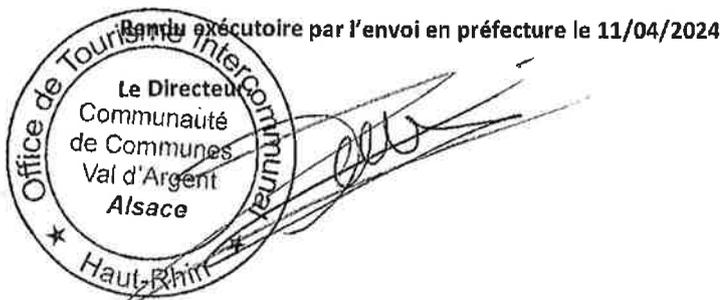
REÇU A LA PRÉFECTURE
15 AVR. 2024

AFFECTATION

1) Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00
2) Affectation en réserves réglementées R1064 en investissement	0.00
3) Report en fonctionnement R002	91 950.27

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **DECIDE de l'affectation des résultats de l'exercice 2023 comme suit :**
Reprise de l'excédent d'exploitation en section d'exploitation pour 91 950.27 €.
Report en investissement R001 pour 28 567.19 €.
Report en fonctionnement R002 pour 91 950.27 €.

Pour extrait conforme,
Le Directeur.



OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 11-03-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

POINT EP21/2024

REÇU A LA PRÉFECTURE

APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2024

15 AVR. 2024

Gaëlle SKOCIBUSIC fait une lecture détaillée par chapitre du projet de Budget Prévisionnel 2024.

Le budget se définit comme suit (budget détaillé en pièce-jointe) :

INVESTISSEMENT	OTVA	TELLURE	TOTAL
Dépenses d'investissement	3 000 €	39 567.19 €	42 567.19 €
Recettes d'investissement	4 500 €	38 067.19 €	42 567.19 €

FONCTIONNEMENT	OTVA	TELLURE	TOTAL
Dépenses de fonctionnement	364 700 €	740 923. €	1 105 623 €
Recettes de fonctionnement	515 623 €	590 000. €	1 105 623 €

Gaëlle SKOCIBUSIC explique que le budget 2024 est en hausse, d'une part de manière structurelle afin de permettre une réorganisation du site et de reprendre certains modes de fonctionnement et d'autre part de manière occasionnelle pour permettre notamment la réalisation d'opérations exceptionnelles mais nécessaires. Par exemple, il est prévu de mener, cette année, des travaux pour inventorier et classer les collections de Tellure (environ 15 à 20 000 euros) ou encore de réaliser une étude d'impact sur les retombées économiques de TELLURE pour le territoire (environ 20 à 25 000 euros). Mathias souligne qu'en 2024, il est nécessaire de faire augmenter provisoirement les dépenses afin de mener à bien certaines opérations ponctuelles. En 2025, les dépenses d'honoraires devraient reculer.

Gaëlle SKOCIBUSIC indique qu'il faudra établir un avenant à la convention avec la CCVA afin de modifier le versement de la subvention en 2024. En effet, les plafonds fixés par l'actuelle convention seront dépassés en 2024.

La Présidente propose de passer au vote.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré à **l'unanimité moins une abstention (Denis PETIT)**

APPROUVE le projet de budget 2024 présenté en équilibre à 1 148 190.19 € comme suit :

Section de fonctionnement : 1 105 623.00 €

Section d'investissement : 42 567.19 €

PRECISE que le budget est voté par chapitre

DECIDE la réalisation des investissements prévus au budget

AUTORISE la Présidente de signer l'avenant à la convention de partenariat passée avec la Communauté de Communes du Val d'Argent en ce qui concerne notamment les modalités de versement de la subvention annuelle d'exploitation et la gestion du parc touristique Tellure.

Pour extrait conforme,
Le Directeur.

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 11/04/2024

Le Directeur



OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 11-03-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

POINT EP22/2024

CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE D'EXPLOITATION

Mathias KELCHE revient sur le processus de recrutement et explique que les négociations avec les deux candidates nous ont amené à signer un contrat avec Bénédicte STANISIERE. Cette dernière actuellement en poste au sein d'un groupe américain n'a malheureusement pas pu négocier son préavis comme elle l'espérait. Elle prendra donc ses fonctions, à l'issue de son préavis de 3 mois soit le 9 mai 2024. La rémunération annuelle, après négociation est fixée à 35 000 euros brut annuel.

Au départ, la proposition concernait un CDD d'un an pouvant déboucher sur un CDI. Cependant, au regard de sa prise de poste tardive et du caractère à durée déterminée du contrat, cette dernière nous a proposé de partir sur un premier CDD de 6 mois, qui se terminerait au 9 novembre soit la fin de saison : proposition que nous avons acceptée. De son côté, elle a négocié avec son ancien employeur, un congé sans solde de la même durée. Cela nous permettra de faire un point en fin de saison et, si les parties sont d'accord, de signer un contrat en CDI.

Le Comité Directeur **PREND ACTE** de l'embauche de Bénédicte STANISIERE à compter du 9 mai 2024 pour un CDD de 6 mois.

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 11/04/2024

Le Directeur



Pour extrait conforme,



REÇU A LA PRÉFECTURE

15 AVR. 2024

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 11-03-24
 Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
 Nombre de membres participant aux délibérations : 11

POINT EP23/2024

ATTESTATION D'AGREMENT POUR LE PERSONNEL DE TELLURE

Les statuts de l'OTVA prévoient, dans son article 16, que le comité directeur approuve par délibération, l'embauche du personnel saisonnier.

Voici, en plus du personnel permanent, les embauches prévues pour la saison 2024 :

Fonctions	Prise en charge	Durée	Classification	Minima au 11/03/24	Minima au 01/04/24	Salaire Brut	Total salaires	Charges patronnales	TOTAL
Guide (Resp. équipe)	100%	9	Niv IV ech 1 coef 220	1 850,00 €	1 917,50 €	2 100,00 €	18 900,00 €	4 708,75 €	23 608,75 €
Accueil (Resp. équipe)	100%	7,5	Niv III ech 1 coef 200	1 935,00 €	1 971,70 €	1 980,00 €	14 850,00 €	3 606,30 €	18 456,30 €
Guide	100%	7,5	Niv II ech 2 coef 181	1 800,00 €	1 836,00 €	1 850,00 €	13 875,00 €	3 456,32 €	17 331,32 €
Guide	100%	7,5	Niv II ech 1 coef 175	1 783,00 €	1 818,66 €	1 835,00 €	13 762,50 €	3 428,79 €	17 191,29 €
Game Master chargée accueil-caisse	100%	7,5	Niv II ech 1 coef 175	1 783,00 €	1 818,66 €	1 835,00 €	13 762,50 €	3 428,79 €	17 191,29 €
Directrice d'exploitation	100%	6	Niv V coef 300	2 596,65 €	2 648,58 €	2 917,00 €	17 502,00 €	4 360,45 €	21 862,45 €
Guide	100%	3	Niv II ech 1 coef 175	1 783,00 €	1 818,66 €	1 820,00 €	5 460,00 €	1 350,30 €	6 810,30 €
Guide chargée accueil-caisse	100%	2	Niv II ech 1 coef 175	1 783,00 €	1 818,66 €	1 820,00 €	3 640,00 €	906,87 €	4 546,87 €
Game Master resp. boutique-caisse	100%	2	Niv II ech 1 coef 175	1 783,00 €	1 818,66 €	1 820,00 €	3 640,00 €	906,87 €	4 546,87 €
resp. bar-caisse	100%	2	Niv II ech 1 coef 175	1 783,00 €	1 818,66 €	1 820,00 €	3 640,00 €	906,87 €	4 546,87 €

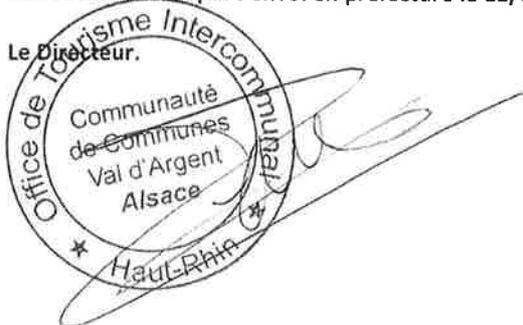
Mathias KELCHE se réserve le droit de proposer, selon les qualifications des personnels recrutés et afin d'être plus attractif, une marge de 5% à appliquer sur le salaire brut.

Le comité directeur autorise en son nom la présidente Gaëlle SKOCIBUSIC à signer l'attestation d'agrément.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** des informations ci-dessus et **APPROUVE à l'unanimité** l'embauche des saisonniers 2024 pour Tellure avec une marge de négociation de 5% sur le salaire brut. Il **AUTORISE** la présidente à produire l'attestation d'agrément.

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 11/04/2024

Le Directeur,



Pour extrait conforme,

Le Directeur



15 AVR. 2024

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 11-03-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

POINT EP24/2024

LICENCE 4 : FORMATION DU PERSONNEL

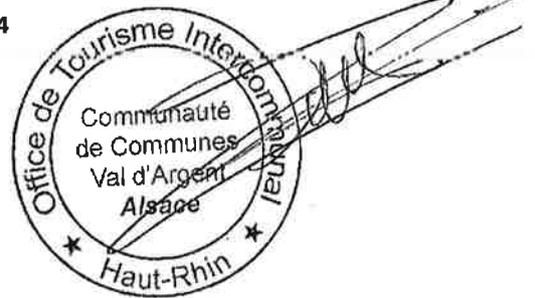
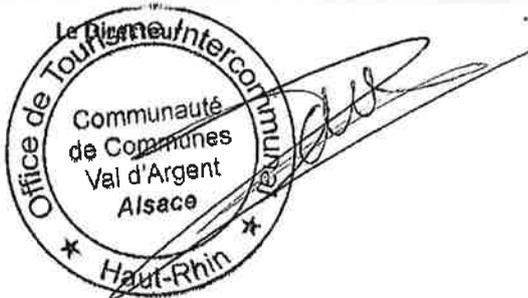
Comme déjà évoqué lors du Comité Directeur du 2 octobre 2023, le parc Minier Tellure détient une licence IV qui nécessite de former le personnel. Il s'agit d'une formation obligatoire visant à garantir le respect de la loi et à favoriser la mise en place de bonnes pratiques autour de la consommation d'alcool. A Tellure, la personne formée est Camille VAXELAIRE qui est basée à l'Office de Tourisme et dont le congé maternité débute dans 15 jours. Mathias KELCHE informe donc que Mickaël KINDBEITER, responsable de l'équipe guide et du bar va suivre la formation dédiée la semaine prochaine. Il sera ainsi opérationnel pour l'ouverture du site prévu le 29 mars 2024.

Mathias KELCHE souhaite que Bénédicte STANISIERE, qui prend ses fonctions le 9 mai suive également cette formation une fois qu'elle sera en poste.

Le Comité Directeur **PREND ACTE** de la mise en place d'une formation autour de la licence IV pour Monsieur Mickaël KINDBEITER.

Pour extrait conforme,
Le Directeur.

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 11/04/2024



REÇU A LA PRÉFECTURE

15 AVR. 2024

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 11-03-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

POINT EP25/2024

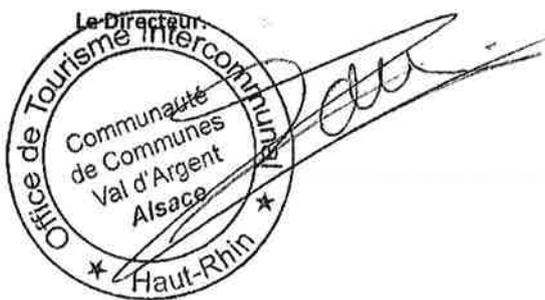
ETUDE D'IMPACT POUR TELLURE

Comme cela l'a été souligné pendant les échanges autour du budget prévisionnel, Gaëlle SKOCIBUSIC juge essentiel d'évaluer l'impact de TELLURE en termes de retombées économiques et touristiques pour le territoire du Val d'Argent. Elle insiste sur la nécessité d'avoir du recul sur l'activité du site et ce qu'elle engendre pour les hébergeurs, restaurateurs, les opérateurs touristiques et les commerçants.

Le Comité Directeur **PREND ACTE** de la mise en place d'une étude d'impact sur les retombées économiques et touristiques du site TELLURE pour le territoire du Val d'Argent.

Pour extrait conforme,
Le Directeur.

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 11/04/2024



REÇU A LA PRÉFECTURE

15 AVR. 2024

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 11-03-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

POINT EP26/2024

POINTS DIVERS

Embauche d'une alternante à l'Office de Tourisme

En lien avec le point EP23/2024 de l'Ordre du jour de cette réunion Madame Gaëlle SKOCIBUSIC propose que l'Office de Tourisme embauche un alternant/e à compter de la rentrée scolaire 2024/2025 (pour deux ans). Elle rappelle le besoin au niveau de l'équipe et l'engagement qui avait été pris par le Comité Directeur l'année dernière concernant l'embauche d'une 4^{ème} personne à l'Office de Tourisme. En effet, entre les horaires d'ouverture de l'Office (plus de 40H/hebdo en moyenne sur l'année), les événements, certains weekends ou en soirée pendant les animations d'été, les périodes de congés et éventuels arrêts maladie, il devient très compliqué de gérer l'emploi du temps et de garantir un bon suivi des projets et l'ouverture du site. L'embauche d'un alternant est un premier pas vers une reconstruction d'une équipe à 4 personnes (comme ce fut le cas pendant un temps avec Mesdames HUMBERT et DE NUCCIO). Elle présente l'avantage d'avoir un reste à charge raisonnable pour l'EPIC puisque les apprentis sont rémunérés sur un pourcentage du SMIC (selon leur âge) et que des aides de l'Etat sont prévues lors de la première année d'embauche (jusqu'à 80%).

Denis PETIT demande s'il n'est pas possible, plutôt que d'embaucher, d'adapter les horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme afin de soulager l'équipe. Gaëlle explique que cela est tout à fait possible mais qu'il s'agit d'un choix politique qu'il faudra alors assumer notamment lorsque nous aurons des mauvais retours de visiteurs qui se retrouveront devant une porte close. Mathias KELCHE considère que cela va à l'encontre de la dynamique portée par les élus sur l'attractivité du territoire et notamment du projet de la Maison du Val d'Argent. Il ajoute que sur le budget 2023, l'incidence sera quasi indolore au regard du taux de rémunération, des aides et de la durée d'embauche (sur 5 mois environ). Il précise que réduire l'ouverture présente un risque de « déclassement » de l'Office à l'heure où nous recherchons plutôt des labélisations et une valorisation de l'existant.

Prochains Comités Directeur

- lundi 22 avril à 10h
- lundi 17 juin à 17h

Plus personne ne prenant la parole la séance est levée à 18h

Le Comité Directeur **PREND ACTE** du projet d'embauche d'un alternant étudiant en Tourisme à compter de la rentrée 2024/2025 pour une période de 2 ans.

REÇU A LA PRÉFECTURE
15 AVR. 2024

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 11/04/2024

Le Directeur



